

# PROTESTATIONS<sup>1</sup>

## *Des faits, des décisions, qui appellent une protestation*

### **1 - A propos de la coresponsabilité**

1 - La dissolution de fait du Conseil Diocésain de Pastorale (CDP) du diocèse de Lyon, auquel participaient des laïcs. Dans d'autres diocèses ce type de structure fonctionne.<sup>2</sup>

2 - La dissolution du Conseil Pastoral (CP) de la paroisse St Pierre Chanel de Bourg en Bresse, par Mgr Guy Bagnard, alors évêque de Belley-Ars.<sup>3</sup>

Il en est de même pour la « mise en sommeil » de certains conseils pastoraux, par exemple sur la paroisse Notre Dame des Apôtres, Lyon 8<sup>ème</sup>.<sup>4</sup>

3 - La pression exercée sur plusieurs prêtres<sup>5</sup> et la mise à l'écart d'un candidat au diaconat en fin de formation, du fait de leur liberté de parole (diocèse de Lyon).<sup>6</sup> De même la destitution en juin 2012 du prêtre modérateur de la paroisse Charles de Foucauld d'Echirolles.<sup>7</sup>

4 - La mise en place d'un système managérial limitant les délégations et la collégialité (diocèse de Lyon).<sup>8</sup>

5 - Les discussions concernant l'avenir des paroisses se déroulent entre clercs et quelques rares LEME (Laïcs En Mission Ecclésiale). Le texte initial « Repères pour l'avenir des paroisses », intégré par la suite dans le document « Paroisse et territorialité », marque un retour en arrière en ce qui concerne la participation des laïcs à la vie de l'Eglise et la mission du curé (diocèse de Lyon).<sup>9</sup>

### **2 - A propos des laïcs en responsabilité**

6 - La suppression chaque année de plusieurs emplois Equivalent Temps Plein de LEME dans les années récentes et le maintien de conditions précaires d'emploi pour les LEME restant(e)s, sans clarification suffisante des priorités budgétaires du diocèse (diocèse de Lyon).<sup>10</sup>

7 - La limitation de l'accès des femmes et des filles au chœur de l'église, dans un nombre croissant de paroisses, pour le service liturgique, la distribution de la communion.<sup>11</sup>

8 - La nomination en paroisse de prêtres appartenant à des communautés qui ne soutiennent pas franchement l'esprit de Vatican II<sup>12</sup>, voire à tendance sectaire (diocèse de Lyon).<sup>13</sup>

9 - La mise à l'écart de laïcs responsables par les prêtres arrivant dans certaines paroisses (diocèse de Lyon).<sup>14</sup>

10 - Des attitudes d'obstruction face à certains mouvements d'Eglise (diocèse de Lyon).<sup>15</sup>

### **3 - A propos de la Pastorale**

11 - La suppression des célébrations de la réconciliation avec absolution collective et des Assemblées Dominicales de laïcs en l'Absence de Prêtre (diocèse de Lyon).<sup>16</sup>

12 - La diffusion d'une « liste de péchés » destinée à préparer le sacrement de réconciliation. Cette liste amalgame de façon amoralisée des fautes de gravité extrêmement différente, des attitudes inhérentes à la personnalité et à l'histoire des personnes (paroisses du 8<sup>ème</sup> arrondissement, Lyon).<sup>17</sup>

13 - La journée diocésaine du 14 Octobre 2012 (diocèse de Lyon) a été réussie car festive, conviviale et consensuelle. Initialement, elle devait être consacrée à la commémoration et l'actualisation de Vatican II. Dans les faits, elle a été centrée sur des ordinations de prêtres et de diacres. Or, dans un contexte de renforcement du pouvoir clérical, il y a urgence à repenser la place des laïcs dans l'Eglise et l'ensemble des ministères, dans l'approfondissement des perspectives justement ouvertes par le concile.<sup>18</sup>

14 - Trop de conclusions de synodes diocésains sont restées sans suite<sup>19</sup>. Des promesses faites par les autorités ne sont pas tenues.<sup>20</sup>

### **4 - A propos du message évangélique**

15 - La discrétion publique de la hiérarchie catholique sur la situation des Roms, entre les premières réactions au « discours de Grenoble » (30/07/10 - 31/08/10) et la déclaration de la Conférence des Evêques de France (13/09/12) ; un appel évangélique à la solidarité insuffisamment relié à la dimension politique du problème.<sup>21</sup>

16 - Les engagements citoyens soutenus par le diocèse de Lyon laissent peu de place à la liberté de conscience dans la mesure où ils privilégient une vision limitée de la société.<sup>22</sup>

17 - Devant le constat de la baisse des effectifs du clergé et de la pratique religieuse, le débat sur l'avenir est étouffé à l'intérieur de l'Eglise.<sup>23</sup>

## Glossaire

ACAT	Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
ADAP	Assemblée Dominicale en l'Absence de Prêtre
CR	Compte Rendu
CCFD	Comité Catholique Contre la faim et pour le Développement Terre Solidaire
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDP	Conseil Diocésain de Pastorale
CNC	Chemin Néo Catéchuménal
CP	Conseil Pastoral ou Paroissial
CVX	Communauté Vie Chrétienne
CPAE	Conseil Pour les Affaires Economiques
EAP	Equipe Animation Pastorale
EDC	Entreprises et Dirigeants Chrétiens
Emmanuel	Communauté de l'Emmanuel
Equipe ND	Equipe Notre Dame
ETP	Equivalent Temps Plein
JOC	Jeunesse Ouvrière Chrétienne
LEME	Laïc en mission ecclésiale (disposant d'une lettre de mission remise par l'Evêque)
LDH	Ligue des Droits de l'Homme
MRAP	Mouvement contre le Racisme et l'Amitié entre les Peuples
ms	Missionnaire de la Salette
sj	Société de Jésus, jésuite

## Notes et Commentaires

---

<sup>1</sup> Pour rédiger ces « Protestations », nous nous sommes appuyés surtout sur la situation du diocèse de Lyon.

<sup>2</sup> La suppression du CDP par le Cardinal Philippe Barbarin a donné lieu au Conseil Presbytéral du 14 mars 2012, à une question libre posée par un prêtre, suite à une lettre de protestation envoyée par le Père Patrick Royannais. Dans cette lettre il affirme : « ...*Que le conseil ait du mal à être efficace ou que l'absentéisme y soit important est une chose. Le supprimer en est une autre. Les griefs par rapport au conseil peuvent avoir bien des raisons, y compris dans l'usage qu'en fait l'évêque. On ne peut par exemple pas faire croire aux gens qu'on les consulte quand on n'a rien à faire de leur avis, quand jamais on n'écoute leur avis s'il est différent de celui de l'évêque. Symboliquement, alors que l'Eglise crève de son centralisme, la décision est particulièrement inopportune. Il va de soi qu'un tel conseil est de première importance... Il me semble que nous ne pouvons pas laisser passer cette suppression...* » (texte envoyé par P. Royannais au Conseil Presbytéral et à quelques autres prêtres du diocèse de Lyon, publié par un organe de presse, contre l'intention de son rédacteur).

Dans le compte-rendu (CR) du Conseil Presbytéral, il est précisé que la réponse de Mgr P. Barbarin a porté sur le fait que le CDP est recommandé mais pas obligatoire. De plus, l'Evêque a argumenté en faisant référence à la réforme territoriale à l'ordre du jour de ce Conseil Presbytéral : « La réforme territoriale permet de travailler sur une meilleure articulation entre les divers conseils (Conseil

---

Episcopal, Conseil Presbytéral, Conseil Diocésain des Affaires Economiques, articulation avec les services...). Rien n'est fermé actuellement au sujet du Conseil Diocésain de Pastorale ».

<sup>3</sup> Les évènements d'octobre à décembre 2011 dans la paroisse St Pierre Chanel de Bourg en Bresse qui ont abouti à la dissolution du Conseil Pastoral (CP) par l'évêque de Belley-Ars, ont eu pour conséquence très grave la division de cette communauté vivante, en deux groupes : ceux qui ont continué à vouloir participer à la vie de la paroisse, et ceux, majoritaires, qui sont allés vivre leur foi dans d'autres paroisses. Or, en questionnant des personnes des deux côtés, on constate qu'elles sont toutes d'accord sur l'origine et le processus de cette scission désastreuse :

- un prêtre nouvellement nommé veut imposer une conception pastorale à toute une communauté par une succession de mesures autoritaires :
  - rejet de l'équipe responsable des funérailles, très appréciée de tous,
  - suppression de la formation biblique,
  - suppression de la « messe des familles »,
  - suppression des célébrations pénitentielles,
  - suppression des permanences ouvertes prises en charge par des laïcs,
  - retour en arrière, sur le plan liturgique, à une expression désincarnée de la foi (par exemple critique des prières universelles jugées trop « politisées »).
- ce prêtre sollicite l'intervention de l'Evêque qui décide, avant même sa participation au CP, de le dissoudre. Or ce CP était depuis longtemps élu par tous les paroissiens. Les arguments invoqués par l'évêque dans une lettre du 6 janvier 2012 reposaient sur le risque d'appropriation de la paroisse par un groupe auquel il reproche par ailleurs ses liens avec le groupe « Chrétiens de l'Ain en Recherche », et ses prises de position vis à vis de la hiérarchie au delà de la paroisse : « Vous vous établissez en corps constitué face à une opinion que vous cherchez à travailler... » Les membres « démissionnés » du CP ont répondu point par point à ces accusations, en demandant simplement que soient appliquées les décisions de Vatican 2 (publication des lettres échangées : Golias Hebdo n° 221, janvier-février 2012).

Cependant il faut noter que l'ancienne communauté se retrouve une fois par mois pour une célébration de la Parole et qu'un bulletin mensuel maintient le lien.

<sup>4</sup> Pour la paroisse ND des apôtres à Lyon 8<sup>ème</sup>, un constat simple : le CP ne s'est pas réuni depuis plus de 2 ans.

<sup>5</sup> Ce que nous appelons « pression » pourrait en d'autres lieux être qualifié de « harcèlement ». Plus précisément les exemples que nous connaissons se rapportent à deux types d'attitudes :

- celle qui consiste à faire pression sur un prêtre afin qu'il accepte un changement d'affectation qu'il ne souhaite pas. Cette attitude est toujours jugée « amicale » par celui / ceux qui l'exercent et violente par celui qui la subit. La violence ressentie est telle qu'elle aboutit finalement à l'acceptation,
- celle qui consiste à mettre un prêtre devant un choix humainement impossible : « Si tu n'es pas d'accord tu pars ». Le désaccord en question ne porte pas sur des questions de détails mais sur des points de fond.

<sup>6</sup> La mise à l'écart d'un candidat au diaconat est questionnable quant au fond et à la forme :

- quant au fond puisqu'il lui était reproché sa liberté de parole,

- 
- quant à la forme qui n'a pas respecté les règles élémentaires de la communication par la violence des propos tenus pour justifier la décision et par l'absence d'information préalable du prêtre responsable de la paroisse du candidat.

<sup>7</sup> Lettre du 14 mars 2012 de paroissiens de Charles de Foucauld à Mgr Guy de Kerimel, évêque du diocèse de Grenoble-Vienne.

Lettre du 7 juin 2012 de Mgr G. de Kerimel aux prêtres et diacres du diocèse de Grenoble-Vienne, aux paroissiens de la paroisse Charles de Foucauld et aux paroisses du diocèse.

Communiqué du 9 juin 2012 de Marcel Schlewer ms, ex-prêtre modérateur de la paroisse Charles de Foucauld.

[www.Golias-news.fr/article5469.html](http://www.Golias-news.fr/article5469.html)

<sup>8</sup> Les échanges avec un certain nombre de prêtres et de LEME (Laïcs En Mission Ecclésiastique) confirment la convergence des informations relatives à l'esprit du système managérial du diocèse de Lyon. Les discussions concernant son élaboration et sa mise en place ne semblent pas associer les laïcs.

En particulier le document de juillet 2012 appelé à régir le fonctionnement hiérarchique et territorial du diocèse traduit bien cette limitation de la collégialité à tous les étages. <http://www.ccb-l.com/medias/files/responsabilites-hierarchique-et-fonctionnelle-diocese-de-lyon-juillet-2012.pdf>

<sup>9</sup> Ce texte, initialement présenté au Conseil Episcopal du 25 mars 2011, (<http://www.ccb-l.com/medias/files/paroisse-et-territorialite-lyon-juillet-2012.pdf>), appelle deux remarques :

1/ Toute organisation ne doit exister que pour être au service d'un projet, en l'occurrence d'un projet pastoral pour notre diocèse, d'un projet qui trace le chemin face aux questions que pose l'avenir. Ce projet existe-t-il ?

2/ Ce texte garde l'empreinte d'une vision ancienne de l'organisation de l'Eglise sur laquelle est plaquée une vision managériale purement descendante, semblant destinée surtout à gérer la pénurie de prêtres. La véritable collégialité, qui est souhaitable et nécessaire, et le rôle des laïcs lui aussi profondément inscrit dans l'Esprit du Concile Vatican 2, n'ont pas la place que les temps que nous vivons exigent avec force.

A titre d'exemple, le cas du fonctionnement de la structure paroissiale y apparaît bâti autour du rôle hiérarchique du curé et nous pointons le rôle simplement consultatif des laïcs (les alinéas cités renvoient au texte) :

- C 2.1 : « Le curé rend compte de sa mission au vicaire épiscopal territorial »,
- C 2.1.3: « Les diacres...sous l'autorité du curé, à qui ils rendent compte »,
- C 3.1 : « En cas de changement de curé, l'EAP cesse ses fonctions », « L'EAP a voix consultative ».

<sup>10</sup> La baisse des effectifs de LEME a été justifiée par le Père Patrick Rolin, en réponse à une question lors du Conseil Pastoral de la paroisse de Vaulx en Velin (diocèse de Lyon), le 25 octobre 2012 : « pour des raisons de moyens budgétaires, pour des raisons liées à la difficulté à trouver des candidat(e)s et par la volonté de la hiérarchie du diocèse de s'appuyer plus sur des bénévoles ». Il a reconnu que pour des secteurs défavorisés sur le plan matériel et culturel, ce remplacement par des bénévoles pouvait poser des problèmes.

D'autre part, le Comité d'Entreprise du diocèse de Lyon du 5 juillet 2012 (voir le CR) analyse les évolutions des effectifs des salariés du diocèse (stabilisation relative des effectifs salariés par rapport aux précédentes années). On constate que les arrivées de cette année représentent + 8,25

---

Equivalents Temps Plein, les départs - 11,9 ETP, les évolutions du temps de travail + 0,16 ETP. Ce qui donne une baisse globale de - 3,49 ETP (mais l'impact de 4 CDD parmi les arrivées n'est pas mesuré). Le bilan réel est donc beaucoup plus négatif qu'annoncé.

<sup>11</sup> Le « Comité de la Jupe » a mis en place une cartographie des paroisses excluant les femmes de la liturgie :

<http://www.comitedelajupe.fr/du-grain-a-moudre/participez-a-la-carte-de-france-de-%e2%80%99exclusion-des-femmes-de-la-liturgie/>

<sup>12</sup> Nous ne voulons pas porter de jugement qui serait perçu comme une condamnation trop globale et radicale de pratiques pastorales vécues dans la complexité des situations humaines et spirituelles. Cependant nous affirmons que des laïcs peuvent témoigner de leur souffrance et de leur malaise.

<sup>13</sup> La lettre d'un groupe de paroissiens à Mgr P. Barbarin en 2011, (<http://www.ccb-l.com/medias/files/lettre-au-cl-barbarin-st-sym-d-ozon-2-04-20001.pdf> ) et le témoignage d'un couple de paroissiens le 28 avril 2012 à une réunion de Parvis (<http://www.ccb-l.com/medias/files/temoignage-cnc-parvis-28-04-20120001.pdf> ), sont venues confirmer les inquiétudes concernant le caractère sectaire du Chemin Néo Catéchuménal (CNC). Ces réactions provenant de la paroisse St Claude en Val d'Ozon, rejoignent en effet des sources très abondantes et précises reposant sur des centaines de témoignages provenant du monde entier :

- Gordon Urquhart : "l'Armada du pape", éd. Golias, 1999,
- site très documenté d'un psychologue de Niort, Sébastien Nicolas.  
<http://www.psychologue-clinicien.com/chemin.htm>

On a retrouvé à St Claude en Val d'Ozon, certes de façon atténuée, car l'expérience a été rapidement interrompue grâce à la lucidité et à la mobilisation des paroissiens, les caractéristiques de la pratique du CNC qui correspondent à la définition des sectes :

- séparation opérée par les prêtres et les familles du CNC implantés dans la paroisse, entre les « vrais » et les « faux » croyants, allant jusqu'à provoquer l'éclatement de familles et la rupture de couples,
- catéchèse stéréotypée, extrêmement moralisante et culpabilisante, contraignante à l'excès, sans aucun dialogue ou débat, exigence d'un long parcours aboutissant à une obéissance inconditionnelle,
- théologie sous jacente anti-conciliaire, dévalorisant la conscience et la liberté, promouvant la souffrance, méprisant le corps et la sexualité, écartant la recherche d'une société plus juste,
- exigence sans cesse renforcée pour les adhérents de s'investir sans limites, en temps et en argent pour la communauté,
- pressions très fortes et menaces pour culpabiliser les départs et refus de toute solidarité pour ceux qui prennent de la distance,
- accent mis sur le développement de la communauté CNC comme priorité absolue, avec un envoi en mission de familles entières à l'étranger pour reproduire le même modèle stéréotypé et non inculturé.
- etc.

On peut s'interroger sur le manque d'informations qui a conduit Mgr P. Barbarin, à implanter à Lyon cette communauté avant de revenir sur sa décision.

---

Pour d'autres analyses sur le Chemin Néo-Catéchuménal :

[http://www.lavie.fr/chroniques/matinale-chretienne/cafouillage-au-vatican-le-professeur-ratzinger-recule-le-chemin-neocatechumenal-12-04-2012-26383\\_167.php](http://www.lavie.fr/chroniques/matinale-chretienne/cafouillage-au-vatican-le-professeur-ratzinger-recule-le-chemin-neocatechumenal-12-04-2012-26383_167.php)

<sup>14</sup> Ainsi en est-il avec l'arrivée en 2008 de prêtres de l'Emmanuel à la paroisse ND des Apôtres (Lyon 8<sup>ème</sup>) : décisions unilatérales qui provoquent la démission de plusieurs membres de l'EAP, reprise en main en direct du catéchuménat par l'instauration d'une « formation maison » coupée de celle du secteur qui provoque la démission de certains accompagnateurs tout comme ceux du catéchisme. Pressions pour réduire la place des laïcs dans l'animation liturgique, interdiction aux femmes de donner la communion, remplacement progressif des responsables par des gens extérieurs appelés par le prêtre, etc. De même dans les paroisses de Chasselay (diocèse de Lyon), de l'Immaculée Conception (Lyon 3<sup>ème</sup>), les laïcs (équipes liturgiques, de préparation aux baptêmes et mariages) ont été progressivement ignorés ou écartés. Dans tous les cas on assiste à la création de clivages entre chrétiens, entraînant le départ de certains.

<sup>15</sup> Des curés de communautés nouvelles, arrivant en paroisses (ex. de Notre Dame des Apôtres, diocèse de Lyon), essaient de restreindre les activités de mouvements (Action Catholique des Enfants : en refusant des locaux ; CCFD : en refusant l'animation des messes du 5<sup>ème</sup> Dimanche de Carême ; ACAT : en interdisant l'accès à l'église St Jacques depuis Juin 2010).

<sup>16</sup> Les directives pour la suppression des absolutions collectives et la remise en cause des ADAP sont des décisions pastorales qui ont été imposées sans consultations et explications insuffisantes. Elles restent de ce fait largement incomprises.

<sup>17</sup> Pour connaître cette liste :

<http://www.ccb-l.com/medias/files/annexe-1-liste-des-peches-nd-des-apotres.pdf>

<sup>18</sup> Dans sa lettre du 11 octobre 2011 aux prêtres, diacres, LEME, communautés religieuses et mouvements, le Cardinal P. Barbarin écrivait « Tous les diocèses sont invités à fêter cet événement (l'ouverture du concile Vatican II), à rendre grâce pour le travail accompli durant le dernier Concile.../... Ce sera l'occasion de nous rappeler quelques aspects majeurs de l'enseignement du Concile sur l'Eglise... ». Le Concile occupa une bien maigre place au cours de cette journée.

[http://lyon.catholique.fr/IMG/pdf/votre\\_14\\_octobre\\_2012\\_2.pdf](http://lyon.catholique.fr/IMG/pdf/votre_14_octobre_2012_2.pdf)

Le clip vidéo réalisé par le diocèse de Lyon (et par ailleurs primé pour sa qualité) présente bien cette journée comme centrée sur les apports du concile Vatican II.

<http://www.youtube.com/watch?v=K-uPuvEO2og>

Dans le programme de cette journée, il n'y a eu en fait qu'une seule conférence sur Vatican II.

<sup>19</sup> Lors des synodes diocésains, les laïcs se sont impliqués fortement pour apporter leurs contributions, faire connaître leurs souhaits et en rédiger des axes de travail. Les minutes de ces synodes sont « corrigées » par Rome et nombre de leurs conclusions reste sans suite.

<sup>20</sup> Promesse faite le 11 juin 2007 par l'évêque de Lyon à des couples de personnes divorcées-remariées de mettre en place une commission chargée de travailler sur leur accès aux sacrements et restée sans suite.

---

<sup>21</sup> Le chef de l'Etat, le 30 juillet 2010, dans un discours axé sur la sécurité stigmatisait les migrants Roms et les menaçait d'une politique particulièrement sévère. Le 20 août, le pape Benoît XVI appelait à accueillir les légitimes diversités. Le 27 août, Mgr Thierry Brac de la Perrière prenait très clairement position dans une interview au Progrès. Puis le 31 août une rencontre a eu lieu entre le Cardinal André Vingt-Trois et le Ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux. Après ce mois assez intense, il a fallu attendre le 13 septembre 2012 pour que la Conférence des Evêques de France prenne à nouveau la parole à ce sujet.

<http://lyon.catholique.fr/?Roms-Tout-cela-prend-des>

Si nous regrettons ce silence, il faut reconnaître que des initiatives locales ont permis de résoudre certaines situations particulières, par exemple celles des Roms hébergés dans les locaux d'une église de Gerland pour lesquelles le Cardinal P. Barbarin a pu obtenir un relogement.

<sup>22</sup> Sans alternative, le diocèse de Lyon appelait, en vue des élections de 2012 à se rapprocher de l'association Liberté Politique très marquée par sa couleur politique (classée à droite par l'hebdomadaire La Vie).

[http://www.lavie.fr/chroniques/chretiens-en-debats/trois-manifestes-pour-les-electeurs-chretiens-17-02-2012-24353\\_290.php](http://www.lavie.fr/chroniques/chretiens-en-debats/trois-manifestes-pour-les-electeurs-chretiens-17-02-2012-24353_290.php) ).

<http://www.libertepolitique.com/L-association/Qui-sommes-nous/Ont-collabore-a-nos-travaux>

<http://lyon.catholique.fr/?Appeles-a-la-liberte>

Sur la question de la loi sur le mariage pour les couples de personnes homosexuelles, le Cardinal P. Barbarin entendait avec ses prises de positions personnelles, intransigeantes et sans nuances, représenter l'ensemble des catholiques de son diocèse, ne s'inquiétant nullement du respect des opinions autres.

<http://www.libertepolitique.com/Nos-actions/Les-prochains-rendez-vous/Paris-13-janvier-2013-Manif-pour-tous>

<sup>23</sup> Les écrits analysant la situation sont nombreux et variés. Réfléchir à l'avenir mériterait un grand débat voire un synode pour que tous s'emparent de cette question cruciale en s'appuyant sur les initiatives locales déjà existantes.

Petite bibliographie sur le sujet :

- Prêtres, diacres, laïcs. *Céline Béraud, PUF, 2007,*
- J'aimerais vous dire. *Mgr Albert Rouet, Bayard, 2009,*
- A cause de Jésus. *Mgr Joseph Doré, Plon, 2011,*
- Peut-on encore sauver l'Eglise? *Hans Kung, Le Seuil, 2012,*
- Annonce et proposition de la foi aujourd'hui. Enjeux et défis. *André Fossion sj, conférence au grand séminaire de Milan le 26 avril 2012,*
- Croire quand même. *Joseph Moingt sj, Temps Présent, 2010,*
- L'Esprit, espérance d'une Eglise en crise. *Michel Rondet sj, Bayard, 2011,*
- Etc.